



**LA LETTRE HEBDOMADAIRE  
DE DEBORAH**

Publié par **פרחי שושנים פירק'ה ע'ח'ח'ני'א**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network  
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav Alain Sénior de Créteil



**Chabbath Balak**

**3 Juillet 2004**

**Volume II – Lettre 36**

**5764**

**14 Tamouz 5764**

## Hil'hoth Chabbath

### [Comment préparer un biberon le Chabbath ?](#)

Nous nous référons ici à la préparation d'une solution mi-épaisse, car un tel mélange est concerné par les règles de ליישה (pétrir). Nous avons mentionné, dans la Lettre précédente, qu'il fallait modifier la façon dont on mélange un solide et un liquide aussi bien dans la manière de verser les composants que de les mélanger. En préparant un biberon, si on a l'habitude de verser l'eau ou le lait sur la poudre, le Chabbath il faudra au contraire verser la poudre dans le liquide. On peut alors secouer le biberon pour mélanger les ingrédients.

### [La préparation d'un café ou d'un cacao a-t-elle un rapport avec ליישה \(pétrir\) ?](#)

Selon le 'Hazon Ich<sup>1</sup>, des éléments solubles ne sont pas du tout soumis aux contraintes de ליישה (pétrir), parce que le mélange reste un liquide. En conséquence, on peut ajouter du sucre, du café soluble ou du sel dans de l'eau ou du lait de la manière qui nous convient. Il ajoute toutefois, que si des grains ou de la poudre restent au fond du liquide, le mélange pourrait être concerné par les contraintes de ליישה (pétrir) bien qu'il soit appelé un בלילה רכה (une solution liquide).

### [Peut-on mélanger du raifort et de la mayonnaise ?](#)

Le mélange de raifort et de mayonnaise pose problème dans la mesure où il est considéré comme un בלילה עבה (mélange épais) et peut être un issour deoraita (interdit de la Torah). Comme mentionné dans la Lettre précédente, la définition de ליישה est la constitution d'un bloc à partir de grains, de poudres etc. La question est de savoir si le mélange de deux aliments solides est soumis aux règles de ליישה ou non. Le Rav Chlomo Zalman Auerbach זצ"ל penche pour l'affirmative et l'interdit.<sup>2</sup> On interdit donc de mélanger du fromage frais (le fromage blanc) avec du beurre de cacahuète ou avec du miel, même pour une consommation immédiate.<sup>3</sup> En conséquence, il est interdit de mélanger du raifort et de la mayonnaise parce que le mélange qui en résulte est plus épais et est donc inclus dans ליישה.<sup>4</sup>

### [Puis-je faire un mélange d'une consistance épaisse pour un bébé, si je ne peux pas le préparer avant Chabbath ?](#)

Nous avons appris qu'il ne faut pas préparer un *בלילה עבה* (mélange épais) le *Chabbath*, mais quand cela est nécessaire, particulièrement pour l'alimentation d'un bébé, on peut verser et mélanger les ingrédients à condition de modifier la façon habituelle de procéder.<sup>5</sup> En conséquence, on peut mélanger un biscuit ou des miettes de pain dans du fromage frais pour un bébé à condition de verser le fromage sur les miettes (on fait normalement le contraire) et de mélanger avec le doigt ou avec une cuillère en faisant des sillons qui s'entrecroisent.<sup>6</sup> Le mélange du yaourt et du fromage blanc épaissit la mixture et si on en a besoin pour un bébé, il faudra, autant que possible le faire avant *Chabbath* et en cas d'impossibilité, on versera et on mélangera les deux aliments *bechinouï* (avec un changement)

### Comment préparer une salade d'œuf (œufs écrasés) le Chabbath ?

Une salade d'œufs et d'oignons implique un *בלילה עבה* et donc beaucoup la préparent avant *Chabbath*. Cependant, d'autres ont l'habitude de faire cette salade le *Chabbath* même et on sait que beaucoup de grands Rébbés la préparaient eux-mêmes à table (ils ne laissaient pas ce soin à d'autres en raison des nombreux *issourim* (interdits) impliqués).

- Les œufs et les oignons doivent être pelés juste avant le repas parce que l'action de peler s'apparente à la *mela'ha* de *Borer* (trier).
- Les œufs peuvent être écrasés avec une fourchette parce qu'ils ne proviennent pas de la terre, mais les oignons ne doivent pas être coupés trop finement du fait de la *mela'ha* de *To'ben* (moudre).
- On devra, dans la mesure du possible, verser l'huile ou la mayonnaise *bechinouï*, c'est-à-dire en inversant l'ordre. Le mélange devra aussi être fait *bechinouï*, c'est-à-dire avec son doigt ou en entrecroisant les sillons.

D'autres, au contraire, ont l'habitude de préparer cette salade sans rien changer à leur façon de faire.<sup>7</sup> Comme mentionné plus haut, le mieux est de préparer la salade avant *Chabbath*, mais celui qui est sensible au goût ou à la fraîcheur, a donc sur qui s'appuyer pour le faire le *Chabbath*. Il est toutefois recommandé de consulter son propre *Rav*. *Rav Sternbuch chlita* rappelle<sup>8</sup> qu'il faut aussi être conscient de la chose suivante: *le'hat'hila* (a priori) il ne faut pas lisser la salade d'œufs sur le plat, ni retirer un morceau de coquille de la salade en vertu de la *mela'ha* de *Borer* car les coquilles sont *mouqtsé* et ne doivent pas être manipulées.

[1] ט"ה סק"נ א ס"הוור Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 8:24

[2] Voir *Choul'han Chlomo* 321:17

[3] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 8:13

[4] Certains *rabbanim* le permettent mais d'après l'explication précédente, ce devrait être *assour* (interdit).

Chacun consultera son *Rav*

[5] Basé sur le *Michna Beroura* 321:68 et le *Chahar Hatsioun* 84. Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 8:10-11

[6] On devra *le'hat'hila* retirer la cuillère du mélange après chaque sillon.

[7] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata Chapitre* 8 note de bas de page 81 pour une explication sur cette opinion

[8] קפ"א ב ס"התשובות והנהגות

### Sujets de réflexion

La préparation d'une salade de pommes de terre rentre-t-elle dans le cadre de *לישה* (pétrir) ?

Peut-on mélanger du jus d'orange ou de citron avec du fromage blanc ou du lait caillé ?

Peut-on préparer de la purée de pomme de terre le Chabbath ?

Peut-on également faire sa propre *te'hina* le Chabbath ?

Réponses la semaine prochaine

### Un mot sur la Paracha *Balak*

Rachi nous enseigne que lorsque Bilaam remarqua que l'entrée des tentes ne se faisaient pas face l'une l'autre, le *Roua'h d'Hachem* (l'Esprit Divin) le pénétra. L'explication pourrait être que Bilaam avait l'intention de nuire aux Benei Israël (les enfants d'Israël) en distillant de la haine entre eux. Mais quand il s'aperçut que chaque juif se satisfaisait de sa part et ne s'intéressait pas aux biens de son voisin, il constata qu'il n'y avait pas la place d'enfoncer le moindre coin dans les relations d'un juif avec son prochain car ils n'étaient pas divisés. Il reçut alors le *Roua'h d'Hachem* (l'Esprit Divin) pour avoir contemplé une telle beauté.

A la mémoire du Dayan le Rav Nessim Ben Solika Rebibo (11 Sivan 5764) à l'occasion des *chlochim*

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr)

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**